FO-DGFiP

le syndicat 100 % libre et indépendant.

Parce que les intérêts des agents
sont à défendre quel que soit le pouvoir en place.

Parce qu'un syndicat ne doit pas
faire de cogestion avec l'administration.

Parce que **FO-DGFiP** est
un syndicat qui reste un syndicat.

Article 5 des statuts du Syndicat FO-DGFiP :

Le Syndicat s'interdit, dans le respect de la Charte d'Amiens de 1906, toutes discussions politiques, philosophiques ou religieuses dans ses assemblées.

Le Syndicat déclare son indépendance vis à vis des formations politiques et des gouvernements quels qu'ils soient, sans rester étranger à aucun des problèmes touchant aux libertés fondamentales et à la justice sociale.

Le Syndicat assure la liberté de parole à tous les adhérents participant à ses assemblées.

5 SCRUTINS
EN CAPL,
AU CTL,
EN CAPN,
AUX CCP,
AU CTM

LE 4 DÉCEMBRE
PRIORITÉ AUX AGENTS

VOTRE VOIX PEUT TOUT CHANGER

5 SCRUTINS
EN CAPL,
AU CTL,
EN CAPN,
AUX CCP,
AU CTM